



PROGRAMME FORMATION INITIALE SST

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

(suivant référentiel INRS V05/2024)

Réf	FISST
Durée	2 jours - 14h
Tarif	250 € HT/ stagiaire
Accès	Sous 3 semaines, session ouverte à la demande du client
Nombre de participants	4 à 8 personnes. En dessous de 4, la formation n'est plus possible.
Public concerné	L'ensemble du personnel
Prérequis	Aucun
Contact	Tanya DARI 01 56 72 92 45 formation@ipal.fr ipal.fr

Accessibilité



Nos formations sont conçues pour être accessibles au plus grand nombre. Toutefois, certaines d'entre elles nécessitent la réalisation de séquences pratiques pour être validées. Une évaluation préalable sera effectuée avant l'inscription afin de déterminer les conditions de faisabilité de la formation.

Objectifs :

- › Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident, et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques fixes en matière de prévention
- › Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident du travail en portant secours à la(aux) victime(s)

Programme de formation :

- › Situer son rôle de SST dans l'organisation des secours dans l'entreprise
- › Protéger de façon adaptée
- › Examiner la victime
- › Garantir une alerte favorisant l'arrivée de secours adaptés au plus près de la victime
- › Secourir la victime de manière appropriée
- › Situer son rôle de SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise
- › Caractériser des risques professionnels dans une situation de travail
- › Participer à la maîtrise des risques professionnels par des actions de prévention

Modalités pédagogiques :

- › Formation à dominante pratique par des mises en situation
- › Démonstrations d'apprentissages et conduites à tenir

Moyens techniques :

- › Supports pédagogiques remis au stagiaire
- › Matériels de simulation (défibrillateur...)
- › Mannequins et accessoires individuels (masques, sacs pulmonaires)
- › Plan d'intervention SST
- › Plan d'actions prévention

Moyens d'encadrement :

- › Les formateurs sont certifiés formateur SST par le réseau INRS / AMRP et à jour de leur formation.

Validation :

- › Épreuves formatives tout au long de la formation et épreuve certificative en fin de formation
- › Être présent sur la totalité de la durée de la formation
- › En cas d'évaluation favorable, un nouveau certificat de SST valable 24 mois est délivré.